

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 8
- votants : 11
- absents : 3
- exclus : 0

Séance du 05 juin 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents.

THIRIOT Christian, MILLET Amélie, MORIN Catherine, LUCIANO Luc, VARVAT Marie-Pascale, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, TRESCAZES-SABATHÉ Valérie

Pouvoirs :

- ETIENNE Pierre-Henri a donné pouvoir à VARVAT Marie-Pascale
- ARDISSON Jean-Claude a donné pouvoir à MILLET Amélie
- MILLET Jérôme a donné pouvoir à BLAIN Bruno

Date de convocation : 01.06.2026

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : MARCHAL Laurence

Délibération n°04

Objet : Prise en charge des frais de déplacement des élus

Monsieur le Maire informe les élus municipaux qu'ils ont droit au remboursement des frais qu'ils ont engagés pour participer à certaines réunions qui ont lieu hors du territoire de la commune. Notamment pour les réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune (art. L. 2123-18-1 du CGCT) ;

La prise en charge des frais de transport et de séjour est assurée dans les conditions définies par le décret fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État (décret du 3 juillet 2006), sur présentation de pièces justificatives.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'instaurer la prise en charge des frais de déplacement des élus dans les cas mentionnés ci-dessus. PRECISE que ces modalités de prises en charge seront appliquées conformément au décret du 03 juillet 2006

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 05 juin 2026

Christian THIRIOT, Maire

